

AMENDEMENT - Contenir le retard cumulé sur la mise en place de R-PASS

Rapport N° CD-2024-3-7-1 / N° applicatif 10657

Exposé sommaire

Les alsaciens et les alsaciennes se sont prononcés à 80% (sondage OpinionWay) en faveur de la mise en application d'une taxe poids lourds sur les routes alsaciennes, à l'image de ce qui existe déjà chez nos voisins allemands depuis 20 ans, et dans de nombreux autres pays européens.

Avec la promulgation de la loi du 28 février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a depuis bientôt 3 ans toutes les clés en main pour mettre en place une taxe sur les poids lourds qui empruntent ses routes.

L'exécutif de la CeA avait annoncé une mise en place de R-PASS pour début 2025.

Soucieux de ne plus retarder la mise en place de cet outil de régulation tant attendu par la population, nous proposons par cet amendement de ne pas retarder de deux années supplémentaires cette réalisation.

Face au retard pris dans les arbitrages politiques, nous proposons via cet amendement de poursuivre le travail d'appel d'offres déjà engagé et de garantir à la population la mise en place de R-PASS au 01 janvier 2026.

Amendement, page 2 et 7 :

REEMPLACER :

"Dans ces conditions, la mise en service de la Contribution Poids Lourds R-PASS s'effectuerait fin 2026 - début 2027."

PAR :

"Dans ces conditions, après déjà plus de deux années de concertation exclusivement avec le monde économique, la mise en service de la Contribution Poids Lourds R-PASS s'effectuerait au 1er Janvier 2026."

ET

REEMPLACER :

"Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre acte de la poursuite du projet de la Contribution Poids Lourds R-PASS pour une mise en service de cette dernière fin 2026-début 2027;"

PAR :

"Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre acte de la poursuite du projet de la Contribution Poids Lourds R-PASS pour une mise en service de cette dernière au 1er Janvier 2026;"

Déposé par **M. Damien FREMONT** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Damien FREMONT